

## Circulaire Technique 09/10 – 07

### QUALIFICATIONS CHAMPIONNATS DE FRANCE LONGUE DISTANCE 2010

#### Championnats de France Longue Distance

Rappel :

Chaque Comité a le droit d'engager sur la course de 6km :

- 3 individuels Messieurs + une équipe de club de 3 / 4 nageurs.
- 3 individuels Dames + une équipe de club de 3 / 4 nageuses.

Par ailleurs, la CRNP pourra engager autant d'individuels que le Comité en aura classé dans les 20 premiers du Championnat national de l'année précédente et autant d'équipes club que le comité en aura classé dans les 10 premières du classement par équipes selon le tableau ci-dessous.

COMITE	INDIVIDUELS		EQUIPES	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
ATLANTIQUE SUD				
BRETAGNE PAYS DE LOIRE	3	1	2	
CENTRE	1		1	
COTE D'AZUR				
EST	5	2	1	
GUADELOUPE				
ILE DE France PICARDIE		3	2	1
MARTINIQUE				
NORD PAS DE CALAIS	3	3	1	1
NORMANDIE	3	3	1	1
PROVENCE ALPES	2	1	1	
PYRENNES MEDITERRANEE		4		1
RHONE ALPES BOURGOGNE AUVERGNE	3	3	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>5</b>

Rappel de la circulaire N° 9 :

Les engagements doivent également respecter les règles suivantes :

- o Avoir nagé et été classé lors du championnat régional de longue distance de sa région d'appartenance pour la saison en cours avant la date limite des engagements ; seul le Président de la CRNP de la région d'appartenance du nageur pourra délivrer par écrit une dérogation, dûment justifiée, à la CNNP avant la date limite des engagements.

Spécifiquement pour la course des 15 kms :

- Il est rappelé qu'il n'y a pas de Bonus. Les inscriptions pour chaque CRNP ne sont pas limitées en nombre.
- Avoir nagé et été classé lors du championnat régional de longue distance de sa région d'appartenance pour la saison en cours avant la date limite des engagements ; **Pour 2010 uniquement, le Président** de la CRNP de la région d'appartenance du nageur pourra délivrer par écrit une dérogation, dûment justifiée, à la CNNP avant la date limite des engagements.

### Championnats de France Juniors Longue Distance

Chaque Comité a le droit d'engager sur la course :

- 9 individuels Garçons + 3 équipes de club de 3 / 4 nageurs.
- 9 individuels Filles + 3 équipes de club de 3 / 4 nageuses.

Rappel de la circulaire N° 9 :

Les engagements doivent également respecter les règles suivantes :

- Avoir nagé et été classé lors du championnat régional de longue distance de sa région d'appartenance pour la saison en cours avant la date limite des engagements ; **Pour 2010 uniquement, le Président** de la CRNP de la région d'appartenance du nageur pourra délivrer par écrit une dérogation, dûment justifiée, à la CNNP avant la date limite des engagements.